

# Devenez assistant familial

Accueillez au quotidien  
des enfants en difficultés.

[gironde.fr/assistant-familial](http://gironde.fr/assistant-familial)



# Mot du Président

## **Ensemble, veillons à l'épanouissement des enfants !**

Notre devoir, c'est d'accompagner les enfants dans les années décisives de leur construction, vers leur autonomie. Ce devoir est une chance ; celle que les assistants familiaux donnent à ces enfants qu'ils accueillent.

Je tiens à saluer cet engagement dans l'intérêt de l'enfant, Par un travail tout particulier, il s'agit de lui offrir un environnement stable et sécurisant essentiel à son éveil, pour l'aider à dessiner son avenir. Les équipes du Département sont à l'écoute de celles et ceux qui se lancent dans ce beau projet.



Jean-Luc Gleyze,  
Président du Département de la Gironde

# Assistant familial : un métier du travail social

L'assistant familial accueille à son domicile, de un à trois enfants ou jeune majeur de moins de 21 ans, qui ne peut pas être maintenu dans sa famille.

Les enfants, sont confiés au Président du Conseil départemental par le juge des enfants (mesure judiciaire) ou par leurs parents (mesure administrative).

Il assure une permanence relationnelle, garantit un cadre éducatif bienveillant, stable et sécurisant et favorise son éveil. Il lui apporte attention, affection, soins, tout en veillant à son intégration dans son nouveau lieu de vie en le faisant participer activement à sa vie familiale. Les enfants confiés peuvent avoir été confrontés à des négligences, des maltraitances et souffrir de troubles du comportement, de difficultés scolaires, des carences éducatives et de soins.

L'assistant familial accompagne l'enfant dans son processus d'autonomie.

Il soutient l'enfant. L'objectif est toujours de favoriser le retour des enfants confiés dans leurs familles dès lors que cela est possible.

Il intègre une équipe de professionnels de l'aide sociale à l'enfance, et participe à la mise en place du projet individuel construit dans l'intérêt de l'enfant, restitue toutes ses observations sur son comportement et son évolution.

L'assistant familial qui est travailleur social, constitue avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile la famille d'accueil de l'enfant confié.

**750 ASSISTANTS  
FAMILIAUX TRAVAILLENT  
POUR LE DÉPARTEMENT  
DE LA GIRONDE.**

**ILS ACCUEILLENT  
1300 ENFANTS CONFIÉS  
À L'INSTITUTION  
DÉPARTEMENTALE.**

# Qualités requises pour la fonction d'assistant familial

- ▶ Disponibilité (accueil jour et nuit, week-ends et vacances scolaires)
- ▶ Tolérance
- ▶ Connaissance des besoins de l'enfant et de son développement
- ▶ Motivation de l'ensemble de la famille (projet familial)
- ▶ Capacité à donner un cadre sécurisant à l'enfant
- ▶ Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire
- ▶ Aptitude à observer l'évolution de l'enfant et capacité à restituer les observations
- ▶ Mobilité sur tout le département

## Conditions d'exercice du poste :

- ▶ Être titulaire de l'agrément délivré par le Département
- ▶ Être titulaire du permis de conduire et avoir un véhicule
- ▶ Pouvoir offrir à l'enfant, un espace de vie adapté
- ▶ Suivre la formation dispensée par l'employeur

# Comment devenir assistant familial ?

L'agrément est obligatoire pour exercer la profession d'assistant familial. Il garantit les normes minimales sur le plan de la santé, de la sécurité et de l'épanouissement. L'agrément donne le droit d'exercer la profession d'assistant familial, il doit être distingué du recrutement.

## 1<sup>ère</sup> étape :

Avant de déposer votre demande d'agrément, vous assisterez à une réunion d'information sur le métier d'assistant familial avec des témoignages de différents professionnels de l'accueil familial.

Pour s'inscrire: [gironde.fr/assistant-familial](http://gironde.fr/assistant-familial)

Une convocation vous sera adressée par courrier.

A l'issue de cette réunion, un dossier de demande d'agrément vous sera remis.

## 2<sup>e</sup> étape :

Demander son recrutement auprès du Bureau de gestion des assistants familiaux . Après obtention de l'agrément (lettre de candidature, curriculum vitae), par courrier, coordonnées au dos de ce document.

# Le recrutement

Vous êtes recrutés, un **contrat de travail à Durée Indéterminée** est signé.

À l'arrivée de l'enfant, un contrat d'accueil est également signé entre l'assistant familial et le Service d'Aide Sociale à l'Enfance pour préciser les conditions d'accueil.

La rémunération est mensuelle, elle comprend le salaire, plus des indemnités pour l'entretien de l'enfant en fonction de l'âge et des frais de déplacement. D'autres prestations peuvent être versées en fonction de chaque situation (habillement, argent de poche...).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (rémunération hors indemnité):

- ▶ Salaire hors indemnité pour 1 enfant : 1203,60 € brut
- ▶ Salaire hors indemnité pour 2 enfants : 2056,15 € brut
- ▶ Salaire hors indemnité pour 3 enfants : 3019,03 € brut

**L'assistant familial fait partie de l'équipe territoriale d'accueil familial chargée du suivi de l'enfant confié et bénéficie d'un accompagnement dans le cadre du projet individualisé de l'enfant.**

**Un accompagnement professionnel est aussi assuré par l'employeur auprès de l'assistant familial.**

**L'assistant familial, agent du Département, est doté d'un mail professionnel, a accès à l'intranet de la collectivité et ainsi à la communauté des assistants familiaux afin d'échanger régulièrement sur le métier d'assistant familial et l'actualité liée à cette profession.**

# **Vous souhaitez...**

## **...devenir Assistant(e) Familial(e) et vous avez besoin d'information complémentaire ?**

### **Par écrit :**

Département de la Gironde  
Direction Générale Adjointe Solidarité  
Pôle Solidarité Vie Sociale  
Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille  
1 Esplanade Charles de Gaulle  
CS 71223.  
33074 BORDEAUX Cedex

### **Par e-mail :**

assistant.familial@gironde.fr

### **Par téléphone :**

M. Exposito  
05 56 99 33 33  
Poste 3209

## **...demander un dossier en vue de l'obtention d'un agrément ?**

### **Par écrit :**

Département de la Gironde  
Direction Générale Adjointe Solidarité  
Pôle Solidarité Vie Sociale  
Direction de la Promotion et de la Santé  
1 Esplanade Charles de Gaulle  
CS 71223.  
33074 BORDEAUX Cedex

### **Par e-mail :**

dps-assmat@gironde.fr

[gironde.fr/assistant-familial](http://gironde.fr/assistant-familial)

